

LETTRE OUVERTE DES AGENTS DE DROIT PUBLIC, ADHERENTS ET NON ADHERENTS DU SNU AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PÔLE EMPLOI

Monsieur le Directeur Général de Pôle Emploi,

A l'instar de la lettre ouverte du Secteur Cadres du SNU qui vous a été adressée le 23 novembre 2020, **le Secteur Public du SNU prend aujourd'hui sa plume pour porter haut et fort la parole et la colère des Agents de Droit Public de Pôle Emploi, fussent-ils adhérents ou pas à notre syndicat.**

Pôle Emploi aura en Janvier prochain 12 ans d'existence dont 9 sous votre direction. Alors que vous ne dirigez pas encore notre établissement, une convention collective a été négociée en 2009 ouvrant un droit d'option au statut privé aux quelques 25 000 agents de l'ANPE durant 2 années (2010 et 2011). Il s'agissait d'une option que près de 4000 Agents encore présents aujourd'hui ont refusée même si on nous parlait en ce temps du « meilleur des deux » régimes hérités de l'ANPE et de l'ASSEDIC.

Pour autant, les agents qui ont choisi de rester sous statut public, et qui le demeurent encore aujourd'hui, l'ont fait pour des raisons diverses mais toutes et tous, au nom de leurs convictions. **Les Agents publics ne réclament pas les avantages de la CCN, mais ils attendaient et attendent toujours que les droits qui étaient inscrits dans leur statut soient a minima conservés, voire améliorés. En lieu et place, vous avez toujours œuvré pour les amoindrir et les bafouer.**

Si, pour vous, le statut 2003 est moribond, ses agents ne le sont pas. Ils sont animés d'une colère glacée, sans cesse attisée par le cynisme et le mépris que leur réserve Pôle emploi depuis 12 ans. Dignité n'est pas faiblesse. Blessés mais lucides, ils vous rappellent que dans toute relation, l'humiliation et le dénigrement de l'une des deux partis tournent toujours au désavantage des deux. Comment, monsieur le directeur général, ne l'entendez-vous pas ?

Lors des réunions d'informations auprès du personnel et lors des visites de sites, beaucoup d'entre eux nous disent se sentir agressés, humiliés, dévalorisés, sous-estimés, trompés, rabaissés....telles sont les expressions et verbatim qui nous sont très régulièrement adressés à l'aube d'une nouvelle classification rejetée par le SNU mais adoubee par certains de « vos partenaires sociaux » qui ne représentent aucunement la majorité des agents publics que l'on veut réduire au silence.

Les Agents de Droit Public ne remercient pas toutes celles et tous ceux, dont le personnel politique, la Haute Fonction Publique, les Dirigeants de Pôle Emploi, tout comme les soi-disant représentants syndicaux qui ont laissé tomber depuis bien longtemps et trop longtemps, cette partie du personnel pour on ne sait quelles chimères ou quels intérêts supérieurs.

La loi de transformation publique du 6 août 2019 qui a concrétisé toutes les politiques libérales des gouvernements successifs visant à détruire les services publics et leurs agents a désormais complètement intégré Pôle Emploi, renforcée et matérialisée par la mise en œuvre d'une classification au rabais rejetée par le SNU et qui s'appliquera au 1er février 2021

Cette Classification aurait pu, aurait dû être l'occasion, si vous en aviez eu la volonté, d'envoyer un message de reconnaissance aux agents de droit public.

Monsieur Le Directeur Général, vous avez fait le choix inverse ! Pour preuve, Vous n'avez même pas utilisé tout le budget qui pouvait être mobilisé pour cette future classification.

La confiance, si chère à vos yeux, est depuis bien longtemps brisée pour ces agents. Le contrat social n'est qu'illusion et, pire encore, le contrat moral est rompu.

Aux différences de traitement trop nombreuses qui s'appliquent entre personnel de droit privé et personnel de droit public (13^{ème}, 14^{ème} mois de salaire en plus, médailles du travail et leur corollaire financier, primes de départ à la retraite... la liste est non exhaustive) vous opposez à chaque fois la raison statutaire.

Les agents publics de Pôle emploi ne peuvent admettre que le serviteur de l'Etat que vous êtes soit aussi peu attentif à leur sort d'agents contractuels de l'Etat. Serions-nous attachés à des principes républicains « différents » ? En définitive, servons-nous le même Etat ?

En effet, les agents de droit public sont fonctionnaires quand il s'agit de régression de leurs droits (jour de carence, non augmentation de la valeur du point d'indice...) et contractuels de l'état quand il s'agit de ne pas leur appliquer des avantages sociaux. Au final, vous gagnez sur tous les plans, vous qui êtes pourtant Haut Fonctionnaire de l'état, « enterrant » encore plus cette partie du personnel.

En 2020, alors même que les budgets permettaient d'envisager une possible augmentation de salaire pour toutes et tous, vous avez privilégié la proposition d'une prime pour toutes et tous et pour les deux statuts, nous direz-vous ; mais que dire du versement différencié de cette prime ? Pour les uns, elle sera versée dès décembre et pour les autres, peut être ...en février ou mars ...

Les budgets eux sont déjà fléchés ; vous pouviez donc, si vous le vouliez, verser cette prime au même moment pour tous les agents en faisant par exemple, une avance pour les collègues de statut public ;

Vous ne mesurez pas combien l'humiliation associée à la colère est forte.

Vous ne mesurez pas combien La souffrance morale est profonde.

Malgré tout, c'est avec force et conviction, que les agents publics sont décidés à ne jamais baisser la tête, fiers qu'ils sont d'avoir gardé leur statut, fiers d'avoir continué à assurer tant bien que mal une mission de service public pour laquelle ils ont passé un concours dans une maison que l'on appelait ANPE, devenue entre-temps Pôle Emploi, pour le pire et pour le pire.

Les Agents de droit public de Pôle Emploi n'abandonneront jamais la lutte et continueront de se faire entendre par tout moyen possible, aussi longtemps qu'il le faudra

Les agents de droit public continueront dans les quelques prérogatives qu'ils leur restent à exercer un contrepouvoir afin de défendre l'égalité de traitement et la non-discrimination et de contrecarrer la pratique du gré à gré.

Le SNU ne laissera tomber au sens propre comme figuré aucun d'entre eux, de La Réunion à l'île de France en passant par la Guyane et l'Occitanie. Ces épreuves les rendent plus forts et le SNU continuera à assurer la défense de leurs intérêts en tout lieu et à tout moment.

Monsieur le Directeur General,

Par cette lettre, les agents de droit public attendent et exigent de vous **RESPECT ET CONSIDERATION**.
Par cette lettre, Les Agents de Droit Public attendent et exigent de vous les signes **d'une RECONNAISSANCE REELLE**.

IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR ECOUTER LES AGENTS DE DROIT PUBLIC DE POLE EMPLOI
IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR AGIR

A cet effet, ils vous demandent de

- prendre en charge le jour de carence des agents de droit public en cas d'arrêt maladie
- réclamer l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique
- rétablir le paritarisme dans les instances
- donner de vrais moyens en temps et en formations aux Services RH et à la ligne Managériale pour appréhender ce statut et cette classification à la même hauteur que celle de la CCN
- octroyer le même aménagement horaire aux plus de 60 ans. La fatigue est la même quel que soit le statut
- ouvrir de nouvelles concertations pour une classification digne de ce nom et à la hauteur des enjeux.

Nous en appelons à votre clairvoyance et vous invitons, Monsieur le Directeur Général, à méditer sur la nécessité pressante de mettre un terme à cette ignominie.
En cette période de vœux, à venir, nous vous demandons l'arrêt des maltraitances institutionnelles que vous initiez consciemment.

Le 16 décembre 2020